

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 83 07295

⑮ Montre-bracelet dont la boîte contenant le mouvement peut être retournée.

⑯ Classification internationale (Int. Cl.³). G 04 B 37/12, 37/18, 45/00.

⑰ Date de dépôt..... 29 avril 1983.

⑱ ⑲ ⑳ Priorité revendiquée : CH, 11 mai 1982, n° 2923/82.

㉑ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 18-11-1983.

㉒ Déposant : Société dite : BOUCHET-LASSALE SA. — CH.

㉓ Invention de : Jean Bouchet.

㉔ Titulaire :

㉕ Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

La présente invention a pour objet une montre-bracelet du type réversible, c'est-à-dire dont la boîte de montre contenant le mouvement peut être retournée.

5 La montre "réverso" de Jaeger Le Coultre est de ce type , mais la boîte de montre étant logée dans une creusure d'une plaque de base, de manière articulée pour permettre son retournement, l'épaisseur de la montre est forcément importante.

10 La présente invention a pour objet une montre-bracelet de type réversible de faible épaisseur et se caractérise par le fait qu'elle comporte une boîte de montre constituée de deux parties fixées l'une à l'autre et constituant chacune l'une des faces de la montre réversible ; par le fait que cette boîte est tourillonnée suivant son axe six
15 heures-midi sur deux barettes recevant chacune l'une des extrémités d'un bracelet ; et par le fait que la boîte comporte deux couvercles latéraux articulés à l'une de leurs extrémités sur la boîte recouvrant en position de service les tranches latérales de la boîte de montre.

20 Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple une forme d'exécution de la montre-bracelet selon l'invention.

La figure 1 est une vue en plan de la montre-bracelet en position de service.

25 La figure 2 est une vue en plan de la montre-bracelet, l'un des couvercles latéraux étant partiellement ouvert.

La figure 3 est une vue en plan à grande échelle de la boîte de la montre-bracelet selon l'invention.

30 La figure 4 est une coupe suivant la ligne A-A de la figure 3.

La figure 5 est une coupe suivant la ligne B-B de la figure 3.

La figure 6 est une coupe suivant la ligne C-C de la figure 3.

35 La figure 7 est une coupe suivant la ligne D-D de la figure 3.

La figure 8 est une vue partielle de E (figure 3) de la boîte de montre.

La figure 9 est un détail à plus grande échelle de la partie F de la boîte de montre illustrée à la figure 3, et

la figure 10 est un détail à plus grande échelle de la partie I de la boîte de montre illustrée à la figure 3.

La montre-bracelet illustrée comporte une boîte de montre 1 tourillonnée sur deux barettes 2, 3 disposées de part et d'autre de la boîte et destinées à être fixées aux extrémités d'un bracelet 4. Cette boîte de montre 1 comporte encore des couvercles latéraux 5, 6 montés pivotants et constituant en position de service les bords latéraux de la boîte de montre.

Dans la forme d'exécution illustrée, la boîte de montre 1 est constituée de deux parties 7, 8 emboîtées l'une dans l'autre et fixées ensemble à l'aide de vis 9. Un joint 10 assure une étanchéité parfaite entre les parties 7 et 8 de la boîte de montre. Dans l'exemple illustré, chaque partie 7, 8 de la boîte de montre comporte une glace 11, respectivement 12, et est agencée pour recevoir un mouvement d'horlogerie (non illustré) dont le cadran 13, respectivement 14, est serré entre un cercle d'emboîtement 15, respectivement 16, et la partie 7, 8 de la boîte de montre.

Chaque mouvement peut être mis à l'heure, respectivement remonté s'il s'agit d'un mouvement mécanique, à l'aide de remontoirs 17, 18, dont la tige traverse les parties 7, 8 et les cercles d'emboîtement 15, 16 respectivement.

Les couvercles latéraux 5, 6 sont articulés à l'une de leurs extrémités sur une goupille 19, 20 chassée dans des perçages des parties 7, 8 de la boîte 1. L'extrémité libre des couvercles 5, 6 comporte un cran 21, 22 constituant avec une goupille 23 respectivement 24, chassée dans des perçages des pièces 7, 8, un dispositif de verrouillage des couvercles en position de service fermée, pour laquelle

ils cachent les vis 9 et les remontoirs 17, 18.

Cette boîte de montre 1 formée des deux parties 7, 8 et des couvercles 5, 6 est montée pivotante sur les barettes 2, 3 qui sont destinées à la fixation des extrémités d'un bracelet 4.

A la figure 6, on voit que dans les extrémités de la boîte tournées vers les barettes 2, 3 des douilles 25 sont chassées dans un passage 26 pratiqué dans les pièces 7, 8. Ces douilles 25 sont coaxiales à l'axe six heures - douze heures de la boîte de montre 1.

Ces douilles 25 présentent une surface interne fileté dans laquelle sont vissées des vis à canon 27, dont la tête tourne librement à l'intérieur d'un perçage de diamètre correspondant 28 pratiqué dans les barettes 2, 3.

Les barettes 2, 3 comportent une partie évidée 29 destinée à recevoir l'extrémité d'un bracelet et des trous borgnes 30 aux extrémités de cette partie évidée et débouchant dans celle-ci destinés à recevoir des barettes élastiques pour la fixation du bracelet.

La boîte de montre est ainsi tourillonnée sur les barettes 2, 3 et reliée par ces barettes au bracelet. Pour fixer la ou les positions de service de la boîte par rapport aux barettes, on peut prévoir un cran coopérant avec une creusure pratiquée l'un sur la face de la barette faisant face à la boîte et l'autre sur la face de la boîte faisant face à cette barette.

Il faut noter que les extrémités des couvercles comportant les crans de verrouillage 21, 22 présentent un bec de manoeuvre 31, 32 permettant à l'utilisateur d'ouvrir le couvercle lorsque la boîte est pivotée hors de sa position de service, c'est-à-dire hors du plan contenant les barettes 2, 3. En position de service de la boîte de montre, les becs de manoeuvre 31, 32 sont logés dans des évidements de la barette 3, les rendant ainsi inaccessibles à l'utilisateur. Ces couvercles ne peuvent donc pas être ouverts en position de service de la boîte de montre.

Dans les formes d'exécutions décrites, la boîte de montre 1 contient deux mouvements, dont l'affichage apparaît sur l'une, respectivement l'autre face de la boîte.

5 L'habillage des deux faces de la boîte de montre peut être différent constituant une montre habillée d'un côté et une montre sport de l'autre, par exemple.

10 Il est évident que dans une variante, la boîte de montre pourrait ne comporter qu'un mouvement d'horlogerie dont l'affichage serait visible d'un côté de la boîte seulement. L'autre côté, ou fond de la boîte, peut alors dans une telle exécution porter un décor gravé, en couleur, ou être muni de pierres précieuses ou semi-précieuses sur sa face extérieure. L'utilisateur dispose ainsi d'une montre-bracelet lorsque l'affichage est tourné vers l'extérieur du
15 poignet et d'un bracelet sans montre, lorsque cet affichage est tourné du côté du poignet.

20 Enfin, on peut évidemment envisager qu'un seul et même mouvement d'horlogerie entraîne deux affichages en sens opposés l'un de l'autre. Ainsi, on réalise une montre double face avec un seul moteur.

Il faut remarquer que la présence des couvercles latéraux 5, 6 permet de cacher, en position de service, toute la visserie fixant les deux parties de la boîte de montre ainsi que les boutons de remontoir et/ou de mise à
25 l'heure, ce qui permet de réaliser une montre très élégante.

Cette nouvelle montre-bracelet réversible présente les avantages principaux suivants :

1. Sa fabrication est simple et robuste.
2. La boîte est réalisée en deux parties emboîtées et
30 vissées comportant chacune une face pouvant être visible et pouvant présenter des affichages et/ou décors différents.
3. La présence de couvercles latéraux cache la visserie ainsi que les remontoirs.
- 35 4. La boîte peut contenir un ou deux mouvements.

5. Le passage de la montre d'une position à l'autre est obtenu par simple pivotement de la boîte sur les barettes reliées au bracelet.
6. L'épaisseur d'une montre réversible à deux affichages peut par cette réalisation être abaissée et égalé
5 ou se rapprocher de l'épaisseur des montres extra-plates.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Montre-bracelet réversible, caractérisée par le fait qu'elle comporte une boîte de montre (1) constituée de deux parties (7, 8) fixées l'une à l'autre et constituant
5 chacune l'une des faces de la montre réversible ; par le fait que cette boîte (1) est tourillonnée suivant son axe six heures-midi sur deux barettes (2, 3) recevant chacune l'une des extrémités d'un bracelet (4) ; et par le fait que
10 la boîte (1) comporte deux couvercles latéraux (5, 6) articulés à l'une de leurs extrémités sur la boîte (1) recouvrant en position de service les tranches latérales de la boîte de montre (1).

2. Montre selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'au moins l'une (7) des pièces formant la boîte
15 (1) comporte une glace (11) et renferme un mouvement d'horlogerie dont l'affichage est visible au travers de ladite glace (11), le remontoir (17) et/ou bouton de remise à l'heure de ce mouvement étant, en position de service, caché sous l'un des couvercles latéraux (6) de la boîte (1).

20 3. Montre selon la revendication 2, caractérisée par le fait que l'autre pièce (8) formant la boîte (1) comporte également une glace (12) et renferme un second mouvement d'horlogerie dont l'affichage est visible au travers de cette seconde glace (12), le remontoir (18) et/ou bouton de mise à
25 l'heure de ce second mouvement étant caché, en position de service, sous l'autre couvercle (5) latéral de la boîte (1).

4. Montre selon la revendication 2, caractérisée par le fait que l'autre pièce (8) formant la boîte (1) comporte une glace (12) laissant apparaître le cadran d'un second
30 affichage et par le fait que les deux affichages sont actionnés par le même mouvement d'horlogerie en sens inverse l'un de l'autre.

5. Montre selon la revendication 2, caractérisée par le fait que l'autre pièce (8) formant la boîte (1) comporte
35 une surface apparente munie d'un décor.

6. Montre selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle comporte un dispositif de verrouillage (21 à 24) de la boîte (1) de montre dans l'une ou l'autre de ses positions de service.

5 7. Montre selon l'une des revendications précédentes, caractérisées par le fait que l'autre extrémité de chaque couvercle latéral (5, 6) de la boîte (1) est fixée à celle-ci en position de service par un dispositif de verrouillage (21, 23 ; 22, 24).

10 8. Montre selon la revendication 7, caractérisée par le fait que les dispositifs de verrouillage des couvercles comportent chacun un cran (21, 22) porté par le couvercle (5, 6) coopérant avec une goupille (23, 24) chassée dans la boîte (1), un logement étant prévu dans cette boîte pour
15 recevoir cette extrémité (31, 32) du couvercle.

9. Montre selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisée par le fait que l'une des barettes (2, 3) au moins comporte au moins un logement recevant un organe de manoeuvre (31, 32) des couvercles latéraux (5, 6) de telle
20 sorte que l'accès à cet organe de manoeuvre soit interdit en position de service de la boîte.

10. Montre selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les barettes (2, 3) comportent un logement recevant l'une des extrémités d'un bracelet (4)
25 ainsi que des moyens de fixation de cette extrémité du bracelet sur la barette.

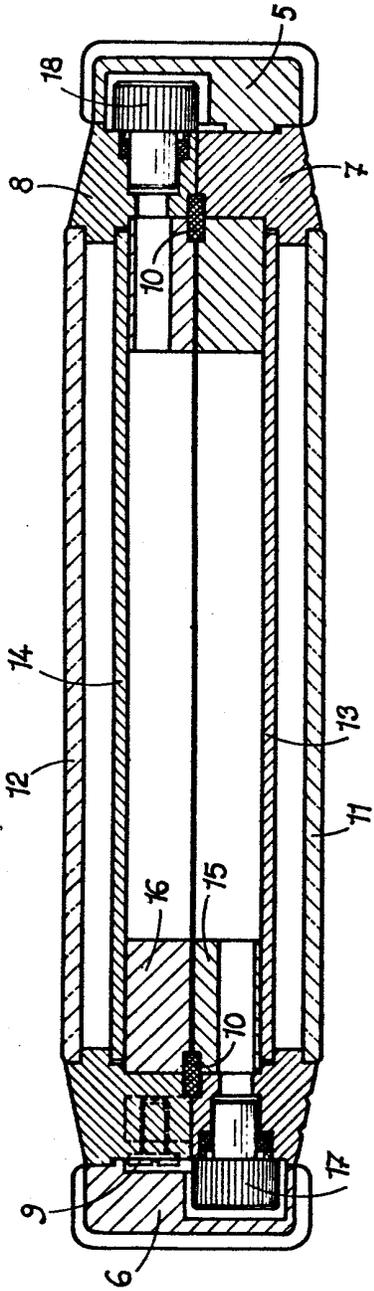


FIG. 4

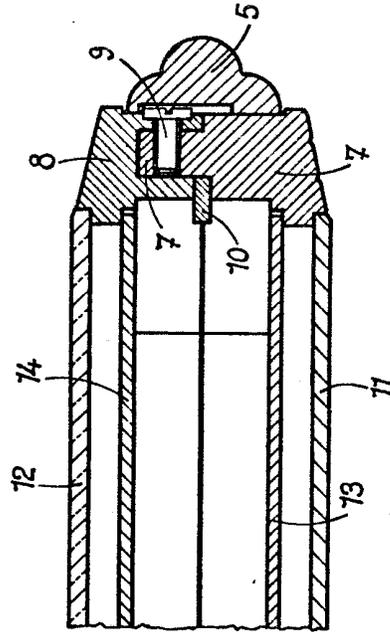


FIG. 5

FIG. 6

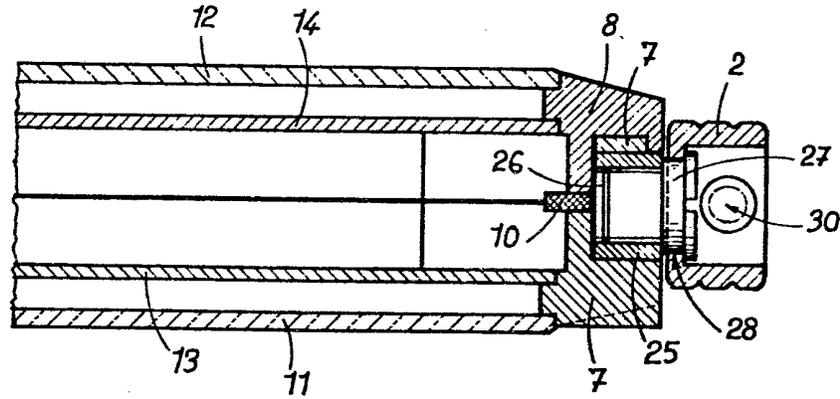


FIG. 7

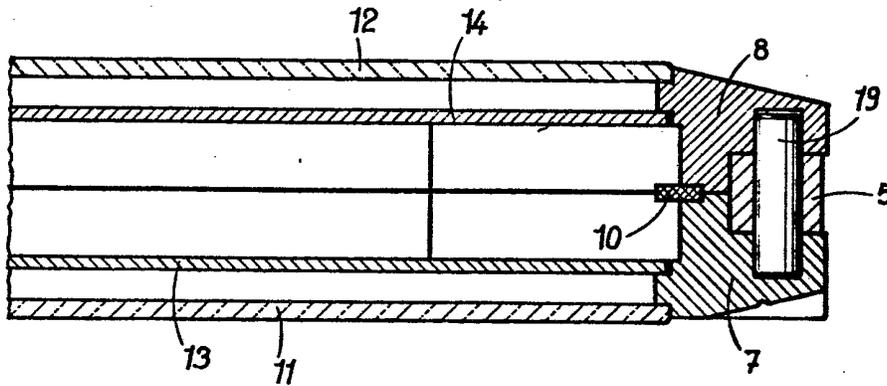


FIG. 8

